2023/018

République Française

Commune de Roches-Lès-Blamont

Procès verbal du conseil municipal du 14 septembre 2023 à 19 heures 30

Date de la convocation : le 6 septembre 2023.

Présents : Nadine BROGLIA, Francis CHENAIL, William DUBAS, Peggy ERARD, Jessica GAUFFROY, Sabine GROSRENAUD, Jean-Pierre GUINARD, Alexandre GUYOT, Georges HABERSTICH, Olivier LAMY, Didier MONNOT, Alexis NOIR, Daniel RENAUD.

Excusés : Marie-Lise BOUVIER, Bruno GIGANTE (procuration donnée à Francis CHENAIL).

Secrétaire de séance : Alexis NOIR.

POUR :	14	CONTRE :	0	ABSTENTION :	0

Approbation du compte rendu de la séance du 19 juin 2023 : Le compte rendu de la séance du 19 juin 2023 est adopté à l'unanimité. Aucune remarque n'est formulée.

POUR :	14	CONTRE :	0	ABSTENTION :	0

Ordre du jour :

1. Projet d'achat des parcelles boisées cadastrées B 22 et B 23 situées au lieu-dit « La lière et Coteau Gressie » à Roches les Blamont.
2. Versement des subventions aux associations, au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et au Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD).
3. Révision du règlement de location de la salle de convivialité, et des tarifs de location pour les associations.
4. Convention avec le Centre d'Entraide Généalogique de Franche-Comté pour la saisie des actes d'état civil anciens.
5. Divers.

1. DCM 2023-029 – Projet d'achat des parcelles boisées cadastrées B 22 et B 23 situées au lieu-dit « La lière et Coteau Gressie » à Roches les Blamont

M. le Maire indique que M. Philippe AMSTOUTZ a mis en vente au prix de 2 000 € l'hectare, les parcelles cadastrées B 22 d'une superficie de 32 ares 60 ca, et B 23 d'une superficie de 26 ars 70 ca, situées au lieu-dit « La lière et Coteau Gressie » à Roches les Blamont. Il propose que la commune s'en porte acquéreur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

SE PRONONCE EN FAVEUR de l'acquisition des parcelles cadastrées B 22 et B 23 situées au lieu-dit « La lière et Coteau Gressie » à Roches les Blamont,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. **DCM 2023-030 – Versement des subventions aux associations, au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et au Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD)**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré vote à l'unanimité, excepté les abstentions signalées ci-après, les subventions suivantes pour l'exercice 2023 :

Associations	Montant voté
ACCA Roches les Blamont (Association de chasse)	500 €
USRB (Union Sportive de Roches les Blamont)	250 €
Les Sans Sous	250 €
BRET'ASSOC (association des parents d'élèves de l'école de Bondeval / Roches les Blamont / Ecurcey / Thulay)	150 €
Microtop	100 €
La Maison pour tous de Blamont (MPT)	100 €
Le Club du 3e âge	80 €
Tu me lis	80 €
Les forces spéciales de Roches les Blamont	80 €
Les anciens soldats du feu de Roches les Blamont	80 €
Les amis de l'orgue	80 €
Les anciens combattants du Plateau de Blamont	80 €
Le souvenir français d'Hérimoncourt	80 €
Les amis du moulin de la Doue	80 €
L'amicale des Sapeurs Pompiers du Plateau de Blamont	80 €
Le Comice agricole du Pays de Montbéliard	50 €
La Croix rouge française Montbéliard	50 €
La Ligue contre le cancer	50 €
L'ADAPEI du Pays de Montbéliard	50 €
Les amis de l'hôpital de Belfort/Montbéliard	50 €
Fonds de Solidarité Logement	250 €
Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté	150 €

Alexandre GUYOT *membre de l'USRB n'a pas pris part au vote concernant la subvention versée à cette association.*
Jean-Pierre GUINARD *membre de l'association des anciens soldats du feu n'a pas pris part au vote concernant la subvention versée à cette association.*
Daniel RENAUD *membre de l'USRB n'a pas pris part au vote concernant la subvention versée à cette association.*

Peggy ERARD *membre de la MPT et de l'association des anciens soldats du feu n'a pas pris part au vote concernant les subventions versées à ces associations.*
Alexis NOIR *membre de la MPT n'a pas pris part au vote concernant la subvention versée à cette association.*
Jessica GAUFFROY *membre de BRET'ASSOC n'a pas pris part au vote concernant la subvention versée à cette association.*
Didier MONNOT *membre de l'association « Les Sans sous » n'a pas pris part au vote concernant la subvention versée à cette association.*

3. **DCM 2023-031 – Révision du règlement de location de la salle de convivialité et des tarifs de location**

Création d'un forfait « enlèvement des ordures ménagères »

M. le Maire attire l'attention du Conseil sur le changement de facturation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères au 1er janvier 2024 par Pays de Montbéliard Agglomération. Il propose de réfléchir à la solution à mettre en place pour la salle de convivialité. Le Conseil se prononce majoritairement pour la création d'un forfait « enlèvement des ordures ménagères » de 20 € ajouté au prix de location de la salle pour les particuliers, et précise que ce forfait s'appliquera à partir du 1er janvier 2024.

Révision des tarifs de location pour les associations

Par une délibération du 13 mars 2018, le Conseil municipal a fixé un tarif réduit de 30 €, pour les associations qui louent la salle de convivialité en semaine, du lundi au vendredi, de 13 heures à 19 heures, hors jours fériés, dans la limite de 3 demi-journées par an. Ce tarif inclut les frais de chauffage et d'entretien de la salle.

Par la délibération du 28 mars 2023, le Conseil municipal a porté le tarif demandé pour le chauffage à 40 € par jour, pour les particuliers. Aussi, dans un but d'uniformisation, il est proposé d'adopter le même tarif concernant le chauffage, pour les associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

DÉCIDE de porter le tarif de location pour les associations qui louent la salle de convivialité en semaine, du lundi au vendredi, de 13 heures à 19 heures, hors jours fériés, dans la limite de 3 demi-journées par an, à 40 € la demi-journée.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4. **DCM 2023-032 – Convention avec le Centre d'Entraide Généalogique de Franche-Comté pour la saisie des actes d'état civil anciens**

M. le Maire donne lecture du projet de convention avec le Centre d'Entraide Généalogique de Franche-Comté (CEGFC) pour la saisie des actes d'état civil anciens. La saisie des registres constituant un traitement de données personnelles, le CEGFC s'engage à se conformer aux principes fixés par le règlement européen sur la protection des données (RGPD), notamment à prendre toute mesure utile pour assurer la sécurité des données.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention avec le Centre d'Entraide Généalogique de Franche-Comté pour la saisie des actes d'état civil anciens.

POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5. Divers :

- M. le Maire présente un devis d'un montant de 1 311,25 € de la société WP Signalisation concernant l'achat et la pose d'un miroir routier pour renforcer la sécurité routière à l'entrée de la rue Cuvier, à hauteur du numéro 6 bis. Le Conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention, autorise le maire à valider le devis et à passer la commande.

- M. le Maire fait un point sur l'avancée du projet d'achat de terrain derrière la nouvelle école maternelle. Une opération de portage va être mise en place par l'établissement public foncier (EPF) auquel sont affiliées les communes de Pays de Montbéliard Agglomération. L'EPF nous transmettra prochainement une convention qui sera soumise à l'approbation du Conseil municipal.

- L'école élémentaire de Roches les Blamont souhaite répondre à l'appel à initiatives lancé par Pays de Montbéliard Agglomération, Capitale française de la culture 2024. Une réunion est prévue mardi 19 septembre à 14 heures avec le Directeur de l'école, M. Antoine BOGUET.

- Une réunion du CCAS est prévue lundi 18 septembre à 18 heures 30 pour préparer le repas des anciens et l'anniversaire (90 ans) de Mme Renée CARRARA.

- M. le Maire fait un point sur l'avancée des travaux de construction de la nouvelle école maternelle.

- M. Daniel RENAUD, adjoint au maire, indique qu'une partie des projecteurs du stade ne fonctionnent plus.

- M. Francis CHENAIL, adjoint au maire, demande qu'une réflexion soit engagée pour limiter la vitesse de circulation à 30 km/heures dans la rue Pasteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 35.